

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 SG 27 Subvention (10.000 euros) à l'association Centre de Recherche, de Formation, de Recherche et de Développement pour les Originaires d'Outre-Mer (CIFORDOM) (91) pour l'organisation et le développement du réseau Lire à la Maison en 2019.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association CIFORDOM ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association CIFORDOM dont le siège social est situé APV rue du Languedoc 91301 Massy cedex pour l'organisation et le développement du réseau Lire à la Maison en 2019.

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 10 000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO